

GARANTIE ENO / LA PLANCHA

Plaque : garantie à vie

La plancha ENO est ré-émailable à vie*. Grâce à son savoir d'exception en l'émaillage, ENO offre la garantie à vie de ses plaques émaillées.



Les plaques émaillées des planchas Riviera, Bergerac, Chambord et Elektra sont garanties à vie pour vous offrir une utilisation durable.



** Garantie à vie de la plaque émaillée ENO à l'exclusion des autres composants qui sont couverts par la garantie contractuelle et utilisée dans des conditions d'utilisation domestique normale, dans le respect des instructions et conseils d'entretien contenus dans la notice fournie avec le produit. La garantie à vie ENO est limitée aux plaques de fonte émaillées et ne couvre pas les produits de second choix ainsi que les dommages sur les plaques causés par des chocs ou des accidents. Un justificatif d'achat sera demandé pour la mise en application de la garantie. La garantie n'est applicable que sur présentation de la plaque émaillée défectueuse dans nos locaux, les coûts d'acheminement de la plaque étant à la charge du consommateur.*

Brûleurs : garantie 10 ans

ENO offre une garantie de 10 ans sur les brûleurs et foyers* de toutes ses planchas gaz et planchas électriques*.

Nous choisissons des brûleurs robustes et performants pour nos planchas : brûleurs circulaires ou à rampe pour les planchas gaz et foyers radiants à haut rendement pour les planchas électriques**.

**Uniquement sur le marché européen

Bases et composants : garantie 2 ans

Le support des plancha ENO, qu'il soit en inox, ou en acier galvanisé thermo laqué, est garanti 2 ans ainsi que chaque composant qui entre dans la fabrication. Les produits ENO sont conçus pour être durables et réparables.